



Conformément à l'arrêté du 15 décembre 2016, le laboratoire a établi une « liste des examens réputés urgents lorsque la situation clinique du patient le nécessite », ainsi que leurs délais de communication. La prescription d'un examen de biologie médicale réputé urgent comprend la mention du terme : « urgent ».

Surligné en gris, sont répertoriées les analyses urgentes par nature.

Il est important de nous communiquer le moyen par lequel vous souhaitez être informé du résultat.

Cette liste est adressée par voie électronique ou par courrier papier à chacun des prescripteurs habituels dès sa réalisation et à chaque modification de celle-ci.

Elle est consultable dans le manuel de prélèvement et sur le site internet du laboratoire.

Domaine	Analyse	Délai maximum de communication des résultats
Chimie/Immuno	Potassium	1 heure (2 heures si prélèvement réalisé à l'extérieur du laboratoire)
	Sodium	
	Calcium	
	Glycémie	
	Créatinine - urée	
	Acide urique	
	Lipase	
	ALAT/ASAT	
	Bilirubine	
	CRP	
	B-HCG	
	TSH	
	NT-proBNP	
Hémostase	Troponine	
	D-Dimères	
Hémostase	TP/INR	
	NFS plaquettes	
Parasitologie	Recherche de paludisme	4 heures